

COMPRENDRE LA FACTURATION DE L'ECOLE



Comment ça fonctionne ?

1 seule facture pour toute l'année



- envoyée en début d'année scolaire
- accompagnée d'un échéancier



Païement en 10 fois

Octobre ➔ Juillet

- montant identique chaque mois
- prélèvement automatique



A noter

Cantine (inscription à l'année)

Incluse dans la facture annuelle

En cas d'absence :

Maladie signalée → repas déduit

Absence non signalée → repas facturé

À savoir :

➔ Toute modification doit être faite avant le jeudi précédent

Garderie

Facturation en plus chaque mois

Important :

⚠ Toute heure commencée est due

Pourquoi je ne reçois pas de facture tous les mois ?



C'est normal !

- Tout est déjà prévu dans la facture annuelle
- Les mensualités sont fixes



À retenir :

Pas de nouvelle facture = rien ne change

Quand y a-t-il une nouvelle facture ?

Uniquement en cas de frais supplémentaires

- Cantine occasionnelle
- Garderie
- Sorties scolaires
- Activités ou fournitures

La facture complémentaire :

- est ponctuelle
- présente la situation du compte et le nouvel échéancier pour les mois restants

L'essentiel en un coup d'œil

- 1 facture en début d'année
- 10 prélèvements identiques
- Pas de facture mensuelle automatique
- Facture en plus seulement si extras

Une question ? Le secrétariat reste à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter.



Ecole Sainte Jeanne d'Arc
16, rue des Fossés
45210 Ferrières-en-Gâtinais
02 38 96 52 58

✉ secretariat@stejeannedarcferrieres.fr
 🌐 stejeannedarcferrieres.fr
 f Page "Ecole Ste Jeanne d'Arc - Ferrières"